

# Charte nationale de soutien à la parentalité

---

*« Accompagner les parents pour prendre soin des enfants »*

La présente charte pose les définitions et principes essentiels de la politique de soutien à la parentalité et de tout dispositif ou action qui s’y rattache.

Elle vise à favoriser la visibilité de ce champ partagé de l’action publique, à offrir aux acteurs qui souhaitent s’y engager un corpus commun de valeurs, à faciliter les collaborations entre eux et à dynamiser la création ou le renforcement de réseaux.

## Définition de la parentalité

*« La parentalité c’est la manière d’exercer, de construire et de vivre au quotidien son rôle de parent »*

La parentalité recouvre l’ensemble des soins et attentions portés à un enfant par son ou ses parents, indifféremment de la configuration familiale, et dans le respect des droits et devoirs de chacun.

## Le soutien à la parentalité

*« Le soutien à la parentalité c’est agir avec les parents dans l’intérêt de leur enfant »*

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents face aux interrogations ou difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant. Il vise à favoriser leur bien-être en tant que parents et par là à favoriser celui de leur enfant.

Les dispositifs et actions de soutien à la parentalité, qui peuvent prendre des formes très diverses, sont l’ensemble des ressources, informations et services mis à la disposition des parents, si et quand ils en ressentent le besoin, pour les accompagner dans l’éducation et le soin de leurs enfants, notamment aux moments clés de leur vie familiale.

## Les 7 points clés du soutien à la parentalité

- Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, géographiques, et les réponses apportées tiennent compte de l'environnement dans lequel évolue la famille.
- Le soutien à la parentalité prend en compte la diversité des configurations familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale.
- Le soutien à la parentalité respecte la diversité des manières d'être parents, toutes légitimes dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la loi.
- Le soutien à la parentalité reconnaît et valorise les capacités et compétences des parents et, le cas échéant, s'appuie sur elles pour les renforcer.
- Le soutien à la parentalité consiste à s'inscrire avec les parents dans une relation bienveillante et respectueuse. Il s'agit de construire des réponses avec les parents.
- Le soutien à la parentalité concerne l'ensemble des personnes en contact avec des enfants et leurs parents : professionnels, bénévoles, élus et collectifs de parents.
- Le soutien à la parentalité s'appuie sur des réseaux locaux de parents, de bénévoles et de professionnels d'horizon divers, conditions de sa réussite.